

Monastère des Moniales dominicaines : Steve Piché veut faire toute la lumière sur la facture et sortir le dossier de l'impasse

Berthierville - Après plus de sept ans de procédures, de dépenses et de détérioration, Steve Piché demande un portrait complet du dossier, le coût réel pour les contribuables et un échéancier clair pour déterminer l'avenir du bâtiment.

En avril 2019, le gouvernement du Québec est intervenu dans le dossier avant de classer le monastère et son site comme biens patrimoniaux en décembre de la même année. Le Répertoire du patrimoine culturel le décrit comme l'un des rares monastères subsistants de religieuses contemplatives construits au 20^e siècle hors des grands centres.

La contestation s'est rendue devant la Cour supérieure, puis devant la Cour d'appel du Québec. La Cour suprême du Canada a refusé d'entendre la demande d'autorisation d'appel en juillet 2025. Pendant ce temps, l'état du bâtiment a continué de susciter des inquiétudes. Les anciens propriétaires ont notamment fait état d'intrusions, de vandalisme, de vols, d'un incendie et de problèmes de contamination. Ils affirment également avoir consacré plus de 2 millions de dollars à leurs frais juridiques.

Combien cette saga a-t-elle coûté aux contribuables?

« On connaît une partie de la facture du côté des anciens propriétaires et certaines dépenses assumées par le ministère. Mais après des années de procédures, nous ne connaissons toujours pas le coût total des avocats, des expertises, des travaux et des ressources gouvernementales mobilisées. Les citoyens ont le droit de connaître cette facture. »

Des documents gouvernementaux indiquent qu'en 2025, le ministère de la Culture et des Communications détenait une créance de **933 055,39 \$** relativement à des travaux effectués sur l'immeuble, à laquelle s'ajoutaient **62 552,63 \$** pour l'électricité et le système de sécurité assumés depuis avril 2023. Steve Piché demande quel montant pourra réellement être récupéré et quelle part sera ultimement assumée par les contribuables.

Un bâtiment protégé, mais toujours dans un état préoccupant

Au printemps 2026, les anciens propriétaires ont renoncé à leur droit de propriété. Depuis mai, le monastère est sous la responsabilité de Revenu Québec en vertu de la Loi sur les biens non réclamés, tandis que le ministère de la Culture et des Communications demeure impliqué dans sa préservation.

« Lorsque le bâtiment appartenait au privé, des exigences importantes de sécurisation et de conservation s'appliquaient. Maintenant que l'État en a la responsabilité, je veux savoir quelles mesures ont été prises depuis mai, quelle surveillance est assurée, quels travaux ont été réalisés et quel est le calendrier prévu pour la suite. »

Protéger notre patrimoine pour vrai

À quelques minutes du monastère se trouve l'église Sainte-Geneviève, construite entre 1782 et 1787. Elle est classée immeuble patrimonial depuis 2001 et son extérieur comme son intérieur sont reconnus de catégorie exceptionnelle.

« Je ne veux pas choisir quel bâtiment mérite notre histoire et lequel ne la mérite pas. La vraie question est une question de gestion : est-ce qu'on investit nos ressources de la meilleure façon possible pour préserver réellement notre patrimoine? »

Six réponses à obtenir

1. La facture complète du gouvernement depuis 2019, incluant frais juridiques, expertises et interventions d'urgence;
2. Un rapport actualisé sur l'état du bâtiment, sa structure, la contamination et les travaux requis;
3. Le détail des mesures de surveillance et de sécurisation depuis la prise en charge par Revenu Québec;
4. Les scénarios réalistes pour l'avenir du site et leurs coûts : conservation, requalification, vente, transformation ou autre option possible;
5. Un échéancier décisionnel clair afin que le dossier ne demeure pas encore plusieurs années sans orientation;
6. Une réflexion sur les priorités patrimoniales de Berthier, notamment les investissements nécessaires pour des bâtiments comme l'église Sainte-Geneviève.

« Je ne vais pas annoncer aujourd'hui quelle doit être la solution finale avant d'avoir le véritable état du bâtiment et les coûts devant moi. Mon engagement est clair : obtenir les chiffres, réunir les décideurs et faire en sorte qu'une décision soit prise. »

« Ce dossier dure depuis sept ans. Il est temps d'avoir les réponses et de prendre une décision. Notre patrimoine mérite mieux que l'immobilisme. »